



1 Rue de l'Hôtel de Ville
07100 ANNONAY
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Décision du Maire n°DM_2024_0077
ACTION COEUR DE VILLE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DE CHALETS AVEC MONSIEUR DYLAN ALLUY

Le Maire d'Annonay,

VU les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-93 en date du 3 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune d'Annonay,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant que la commune d'Annonay est propriétaires de chalets en bois servant traditionnellement à animer le centre-ville d'Annonay pour les fêtes de fin d'année,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La conclusion d'une convention de mise à disposition de deux chalets en bois devant le bar le Nordic sis 7 place des Cordeliers avec Monsieur Dylan Alluy, afin de lui permettre d'exploiter sa terrasse.

ARTICLE 2 : La présente convention est conclue pour une durée de cent vingt-neuf jours consécutifs du 10 mai 2024 au 15 septembre 2024 inclus, moyennant un loyer mensuel de 200 euros, hors redevance d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire en rendra compte au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

ARTICLE 5 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Annonay, le 04/07/2024



Simon PLENET

Maire